

Question de Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, sur "les abonnements pour les voitures" (n° 21799)

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, avec l'apogée des systèmes d'abonnement tels que Spotify, Netflix, etc., des économistes commencent à utiliser le terme "économie de l'abonnement". La dernière proposition en date, lancée par la marque Polestar du groupe Volvo, concerne la possibilité d'utiliser une voiture par abonnement. Le principe est relativement simple. Il s'agit de permettre aux personnes qui souhaitent disposer d'une voiture de conclure une convention de deux ou trois ans en contrepartie de l'usage de celle-ci, pouvant même offrir des services d'entretien.

Polestar propose deux formules: payer en une fois puis ajouter un supplément à l'abonnement de base pour les services ou opter pour un paiement mensuel. L'idée est de fournir une voiture sans tracas, en proposant des services qui dépassent les besoins, les désirs et les attentes et, surtout, en supprimant les inconvénients liés à la possession.

Monsieur le ministre, avez-vous connaissance d'un tel système? Hormis Volvo, des entreprises présentes en Belgique ont-elles déjà fait référence aux voitures par abonnement? Ce système existe-t-il déjà dans d'autres pays du monde? Quelle est la différence entre une voiture avec un abonnement et un mécanisme de leasing?

Kris Peeters, ministre: Monsieur le président, madame Jadin, lors du Salon de l'Automobile 2018, mon administration a constaté qu'une telle formule de location de voitures était en croissance et qu'elle était offerte non seulement par les sociétés de leasing, mais également par les marques automobiles.

Je n'ai pas encore pu prendre connaissance des conditions d'abonnement pour la marque Polestar, mais au vu de la description, il s'agit probablement d'une sorte de location tout compris – que le secteur automobile dénomme "*private lease*". Ce système est déjà courant aux Pays-Bas, en Espagne et en Italie.

Les abonnements évoqués ici sont à considérer comme des formules de location pour une durée déterminée (*renting*), sans option d'achat. Dans le mécanisme de leasing, une telle option est proposée à la fin de la période d'utilisation. Le leasing au consommateur avec option d'achat – le crédit-bail – est soumis aux règles sur le crédit à la consommation figurant dans le Livre VII du Code de droit économique. En revanche, la formule de location dont il est question ici n'est pas encore réglementée en tant que telle.

Bien évidemment, je suivrai strictement l'évolution de l'offre de telles formules d'abonnement. Le cas échéant, je prendrai des mesures réglementaires afin de garantir les intérêts du consommateur.

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, étant donné l'évolution actuelle, c'est la meilleure initiative à prendre.

Bien que je n'aie pas eu l'occasion de visiter le Salon de l'Automobile, je suis attentivement les évolutions technologiques et numériques. Il est vrai que, compte tenu de cette évolution, nous connaissons dans cinq à dix ans les voitures autonomes. Cela nécessitera, bien plus qu'on ne se l'imagine aujourd'hui, une refonte des réglementations en vigueur. Je pense notamment aux problèmes d'assurance. Nous devons donc suivre ce dossier de très près.